



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 06 OCTOBRE 2025 À 19H00 – SALLE DU CONSEIL

DATE DE LA SÉANCE	LUNDI 06 OCTOBRE 2025							
DATE DE L'ANNONCE ET DE LA CONVOCATION	JEUDI 02 OCTOBRE 2025							
CONSEILLER MUNICIPAUX EN EXERCICE	18	Présents	12	Votants	15			

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith			X		BURGAUD	Véronika		X		TONOLI E.
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		GATET F.	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		BIEUVELET L.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géremy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIEUVELET Laetitia

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025 : Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : 2025-51

OBJET : TRAVAUX - VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE - VALIDATION DU DEVIS

NOTE DE SYNTHÈSE :

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le devis d'ACS PAYSAGE portant sur les travaux de végétalisation de la cour de l'école Paul Vincensini d'un montant de 92 682,50 € HT.

Il rappelle la délibération n° 2025-35 du 16 juin 2025 qui a validé ce projet et approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération.

VU :

- les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique ;
- le devis d'ACS PAYSAGE en date du 25 Août 2025 ;

CONSIDERANT :

- que la proposition d'ACS PAYSAGE est économiquement la plus avantageuse

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 15 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Mme JACQUET)

VALIDE le devis d'ACS PAYSAGE portant sur les travaux de végétalisation de la cour de l'école Paul Vincensini pour un montant de 92 682,50 € HT;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Échanges en séance :

RAS

DÉLIBÉRATION : 2025-52

OBJET : FINANCES - DM N°1 BUDGET COMMUNAL 2025

NOTE DE SYNTHÈSE :

Monsieur ORENGIA expose qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP).

Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

La DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du budget communal présentée ci-dessous.

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631 – Fournitures d'entretien		1 000,00 €
D 60632 – Fournitures de petit équipement		2 000,00 €
D 611 – Contrats prestations services		4 000,00 €
D 615232 – Réseaux		5 000,00 €
D 61558 – Entretien autres biens		5 000,00 €
D 6168 – Autres assurances		11 000,00 €

D 623 – Publicité, publications		1 000,00 €
D 6281 – Concours divers cotisations		600,00 €
D 62875 – Remb aux cnes membres GFP		500,00 €
D 6288 – Autres services extérieurs		2 500,00 €
D 6211 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement		2 200,00 €
D 6218 – Autre personnel extérieur		1 000,00 €
D 633 – Impôts, Taxes et Vers ass/rémunération		500,00 €
D 6411 - Personnel titulaire		7 000,00 €
D 6413 - Personnel non titulaire	24 700,00 €	
D 6450 – Charges de sécurité sociale et prévoyance		14 000,00 €
D 65888 - Autres charges diverses de gestion courante	32 600,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	49 800,00 €	49 800,00 €
D 1321 – Subventions d'investissement		6 100,00 €
D 2115 Terrains bâtis	100 000,00 €	
D 212 – Agencements et aménagements de terrains		120 000,00 €
D 2157 – Matériel et outillage technique		2 000,00 €
D 2188 – Autres immos corporelles		10 000,00 €
D 231 - Immos en cours de constructions	38 100,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	138 100,00 €	138 100,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative N°1 pour le budget communal 2025, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir,

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h20

Madame la Maire, Edith RUCHON	Le secrétaire de séance, Laetitia BIEUVELET
	

